

Commune de THEUVILLE-AUX-MAILLOTS

Département de la Seine-Maritime

Arrondissement du Havre

**ARRETE n°2024/013**

Circulation réglementée durant des travaux de branchement sur le réseau des eaux usées :

**rue des châtaigniers**

Le maire de la commune de Theuille-aux-Maillots,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

**Considérant** qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de la route et des personnes effectuant les travaux de branchement sur le réseau des eaux usées : **rue des châtaigniers**, au niveau du 05 après le croisement avec la rue des hortensias.

**Considérant** la demande présentée par Monsieur Vincent VARNIER représentant VEOLIA EAU, 101, route de Valmont 76400 FECAMP, consistant à effectuer des travaux de branchement sur le réseau des eaux usées et que ces travaux seront réalisés par la Sarl Sté Nouvelle de voirie sise à FRENEUSE

**ARRETE**

**Article 1** : VEOLIA Eau représentée par la Sté Nouvelle de Voirie est autorisée à effectuer des travaux de branchement sur le réseau des eaux usées, au niveau du 5 rue des châtaigniers, conformément aux plans joints à sa demande,

**Article 2** : La circulation sera réglementée sur cette partie de voie :

- **Circulation interdite dans les deux sens de circulation de part et d'autre de la zone de travaux,**
- **Stationnement interdit aux véhicules légers et aux poids lourds ;**
- **Dépassement interdit à tous véhicules ;**
- **la vitesse sera limitée à 30 km/heure.**

**Article 3** : Pendant la durée des travaux, la circulation sera déviée par la rue des hortensias et par la rue partant du carrefour avec les communes de Thérouldeville/Angerville et Theuille donnant accès à la RD n°5.

**Article 3** : Le présent arrêté sera applicable à compter du 04 mai de 8 heures à 19 heures et les jours suivants, jusqu'à la fin des travaux.

**Article 4** : VEOLIA Eau et Sté Nouvelle de voirie devront mettre en place la signalisation réglementaire afin de permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché aux endroits habituels ainsi qu'aux deux carrefours signalant la déviation et dont ampliation sera adressée à la Brigade de Gendarmerie de Valmont et aux Sapeurs pompiers.

A Theuille-aux-Maillots, le 26 avril 2024

Mme Thérèse AFFAGARD, Maire,

